



Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur le Maire

Délibération numéro :
2017/028
Statuts de l'EHPAD :
avenant n°1

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 mars 2017.

Le Maire



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Annie BLANCHET pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, pris notamment en son article L 315-1 à L315-19 et R 315-1 à R 315-71 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2016 portant création de l'établissement public communal en charge de l'EHPAD de Millau et approuvant ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Millau du 17 novembre 2016 sur la création d'un nouvel EHPAD autonome de 190 lits et transfert des 218 lits d'hébergement actuellement gérés par le Centre Hospitalier de Millau ;

Vu la délibération du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Millau du 19 mars 2015 décidant le transfert à compter du 1er janvier 2016 de ses services hébergement pour personnes âgées dépendantes à l'établissement public médico-social ;

Vu le courrier du 26 mai 2015 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé se prononçant sur la création du présent établissement public local ;

Vu l'avis du 19 mai 2015 du Président du Conseil Départemental de l'Aveyron se prononçant sur la création du présent établissement public local à caractère médico-social ;

Accusé de réception

Reçu le - 7 AVR. 2017

Considérant que des modifications ont été demandées lors du Conseil d'administration de l'EHPAD réuni le 25 janvier 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu d'acter des deux modifications dans un avenant aux statuts de l'EHPAD ;

Aussi il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** les termes de l'avenant ci-joint qui seront intégrés aux statuts de l'EHPAD ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



AVENANT AUX STATUTS DE L'EHPAD

Lors de la séance du Conseil d'Administration de l'EHPAD du 25 janvier 2017, Madame ROUCAUTE, trésorière, et Madame MORA-VERNHET demande que les modifications ci-dessous soient prises en compte.

Madame MORA souhaite apporter une modification à l'article 8.1 «composition et désignation du Conseil d'Administration » au point 6 «un représentant du personnel désigné par le Directeur de l'EHPAD » que soit rajouté à la suite « après avis du Comité Technique d'Etablissement.

Madame ROUCAUTE demande à ce que l'article 22 «les fonctions de comptable sont assurées par un agent comptable public de l'Etat ayant qualité de comptable principal » *soit remplacé par* «les fonctions de comptable sont assurées par un comptable public de l'Etat ayant qualité de comptable principal ».

Le présent avenant et la délibération du Conseil d'Administration sont transmis au service juridique de la Mairie de MILLAU afin que le Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, puisse délibérer sur cet avenant.



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2017/029
Budget Principal de la
Commune : Compte
Administratif 2016 et
approbation du compte de
gestion du Trésorier

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 24 mars 2017
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Annie BLANCHET pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratifs ;

Considérant que le budget primitif 2016 de la commune de Millau a été voté lors du conseil municipal 21 janvier 2016 par délibération n°2016/004 ;

Considérant que le compte administratif 2016 de la ville de Millau retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 sur le budget principal et les budgets annexes ;

Considérant que le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur selon le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion ;

Considérant que le compte administratif de la ville de Millau est établi en conformité et en concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

Accusé de réception

Reçu le - 7 AVR. 2017

Considérant que ces dernières donnent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	5 244 015,00	4 899 494,14	
012	Charges de personnel	15 103 000,00	14 557 870,67	
014	Atténuation de produits	100 587,00	100 587,00	
65	Autres charges de gestion courante	4 114 098,35	4 074 988,08	
66	Charges financières	1 248 967,00	1 190 227,74	
67	Charges exceptionnelles	747 383,12	743 416,92	
022	dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	3 527 236,95		
042	op.d'ordre de transferts entre sections	982 319,30	1 045 002,00	
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	31 067 606,72	26 611 586,55	0,00
	RECETTES			
013	Atténuations de charges	524 000,00	677 154,06	
70	Ventes de produits fabriqués Prestations de services	1 081 360,00	1 170 820,40	
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	20 877 992,00	21 042 544,44	
74	Dotations, subventions et participations	5 417 163,00	5 393 260,71	
75	Autres produits de gestion courante	934 440,00	920 504,08	
76	Produits financiers		39,20	
77	Produits exceptionnels	495 332,39	478 574,01	
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
042	op.d'ordre de transferts entre sections	452 500,00	464 950,02	
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	29 782 787,39	30 147 846,92	0,00
002	Excédent reporté	1 284 819,33	1 284 819,33	
	TOTAL RECETTES	31 067 606,72	31 432 666,25	
	EXCEDENT DE L'EXERCICE		3 536 260,37	
	EXCEDENT DE CLOTURE		4 821 079,70	